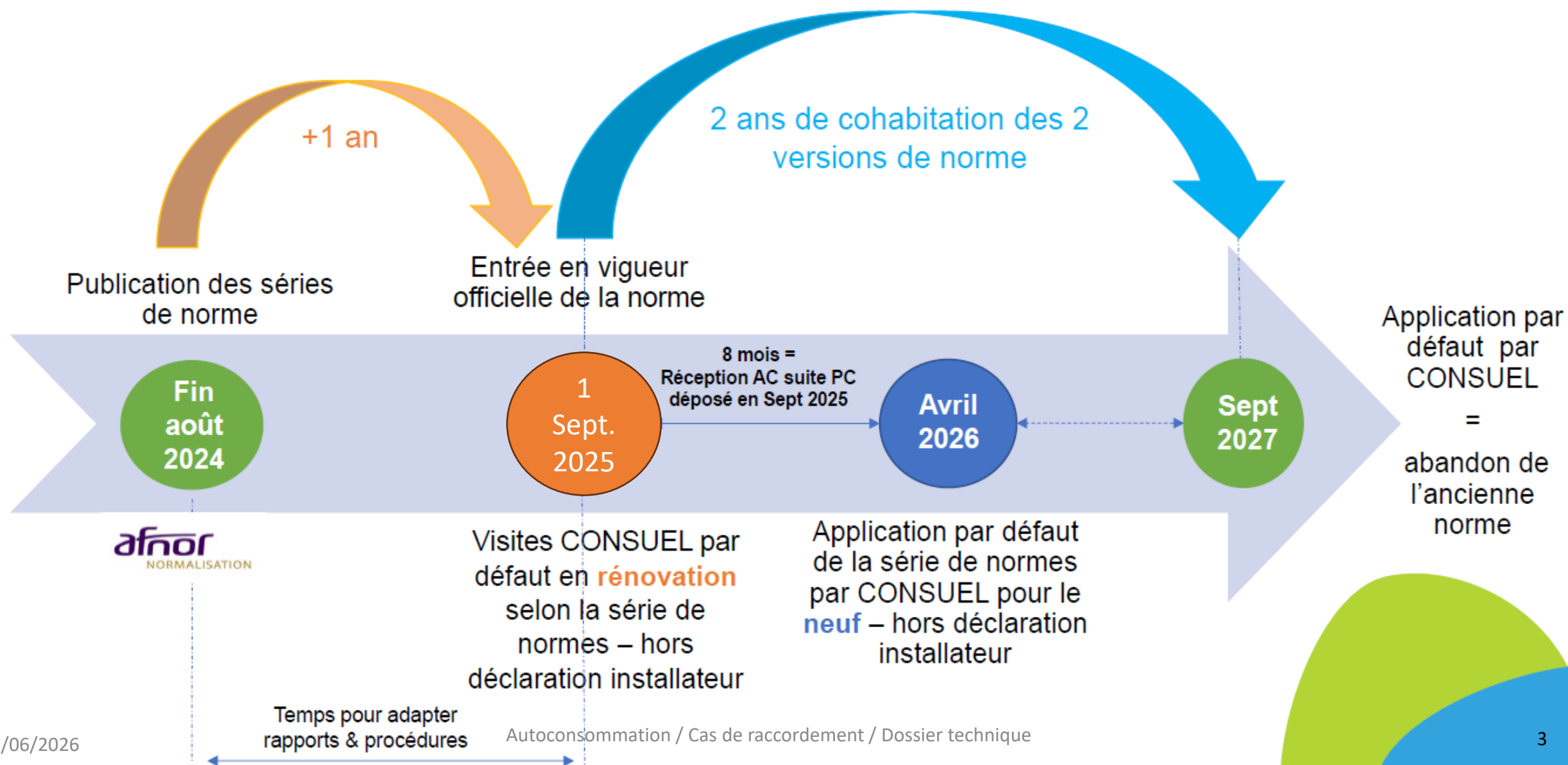




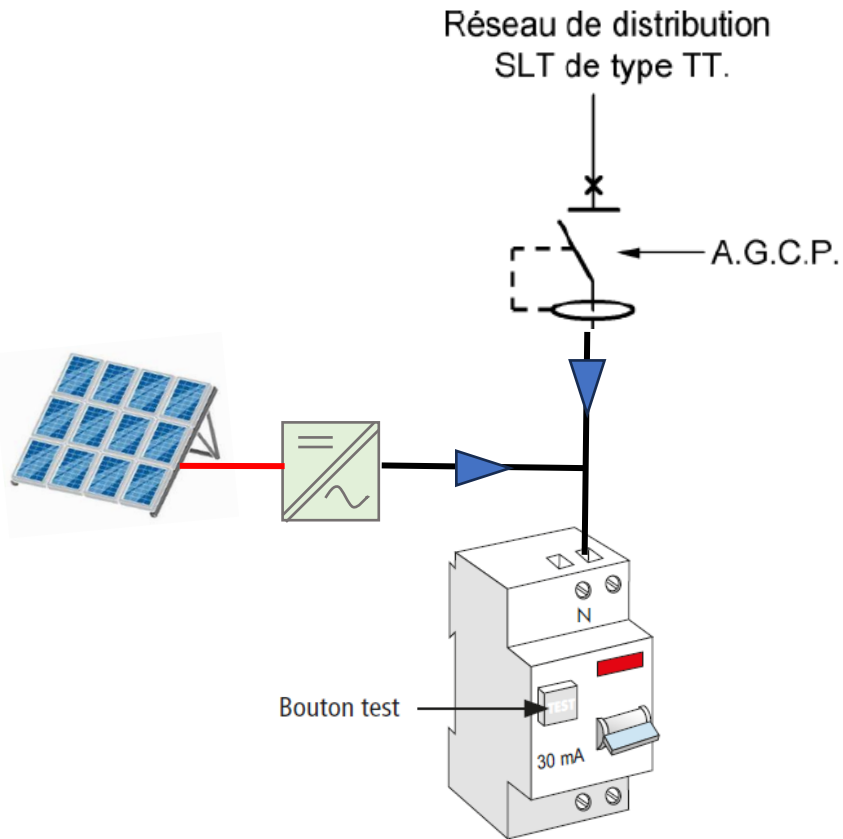
**Application de la nouvelle
série des normes NF C 15-100
sur les installations PV**

Sommaire

1. L'autoconsommation avec la nouvelle série de normes ***(NF C 15-100)***
2. Configurations de raccordement
3. L'autoconsommation : impacts sur les dossiers techniques / les gabarits existants
4. Evolutions dans monespaceconsuel



Locaux d'habitations (NF C 15-100-10-1) : Choix du courant assigné des dispositifs différentiels (tableau 10-1G)



4. Courant assigné <i>Nouveau</i>	- soit par rapport à l'amont : $I_n \text{ DDR} \geq I_n \text{ de l'AGCP}$ Si présence de générateur en amont du DDR : $I_n \text{ DDR} \geq I_n \text{ de l'AGCP} + I_g \text{ (voir 551.7.2)}$ - soit par rapport à l'aval : $I_n \text{ DDR} \geq$ une fois la somme des I_n des dispositifs de protection des circuits alimentant le chauffage direct, l'IRVE et l'eau chaude sanitaire + 0,5 fois la somme des I_n des dispositifs de protection des circuits alimentant les autres usages.
---	--

Extrait du tableau 10-1G

551 Générateurs d'énergie électrique

Source AFNOR

551.7 Exigences supplémentaires lorsque le générateur d'énergie électrique peut fonctionner en parallèle avec d'autres sources y compris le réseau public de distribution

551.7.1 Lorsqu'un générateur d'énergie électrique est utilisé comme une source supplémentaire d'alimentation en parallèle avec une autre source, la protection contre les effets thermiques selon la Partie 4-42 et la protection contre les SURINTENSITES selon la Partie 4-43 doivent être effectives quelle que soit la situation.

551.7.2 Un générateur d'énergie électrique utilisé comme une source supplémentaire d'alimentation en parallèle avec une autre source doit être installé :

- en amont de tous les dispositifs de protection d'un CIRCUIT TERMINAL de l'installation ; ou
- en aval de tous les dispositifs de protection d'un CIRCUIT TERMINAL de l'installation, mais dans ce cas, les exigences supplémentaires suivantes doivent être satisfaites :

I. les conducteurs du CIRCUIT TERMINAL doivent satisfaire aux exigences suivantes :

$$I_z \geq I_n + I_g \text{ où}$$

et

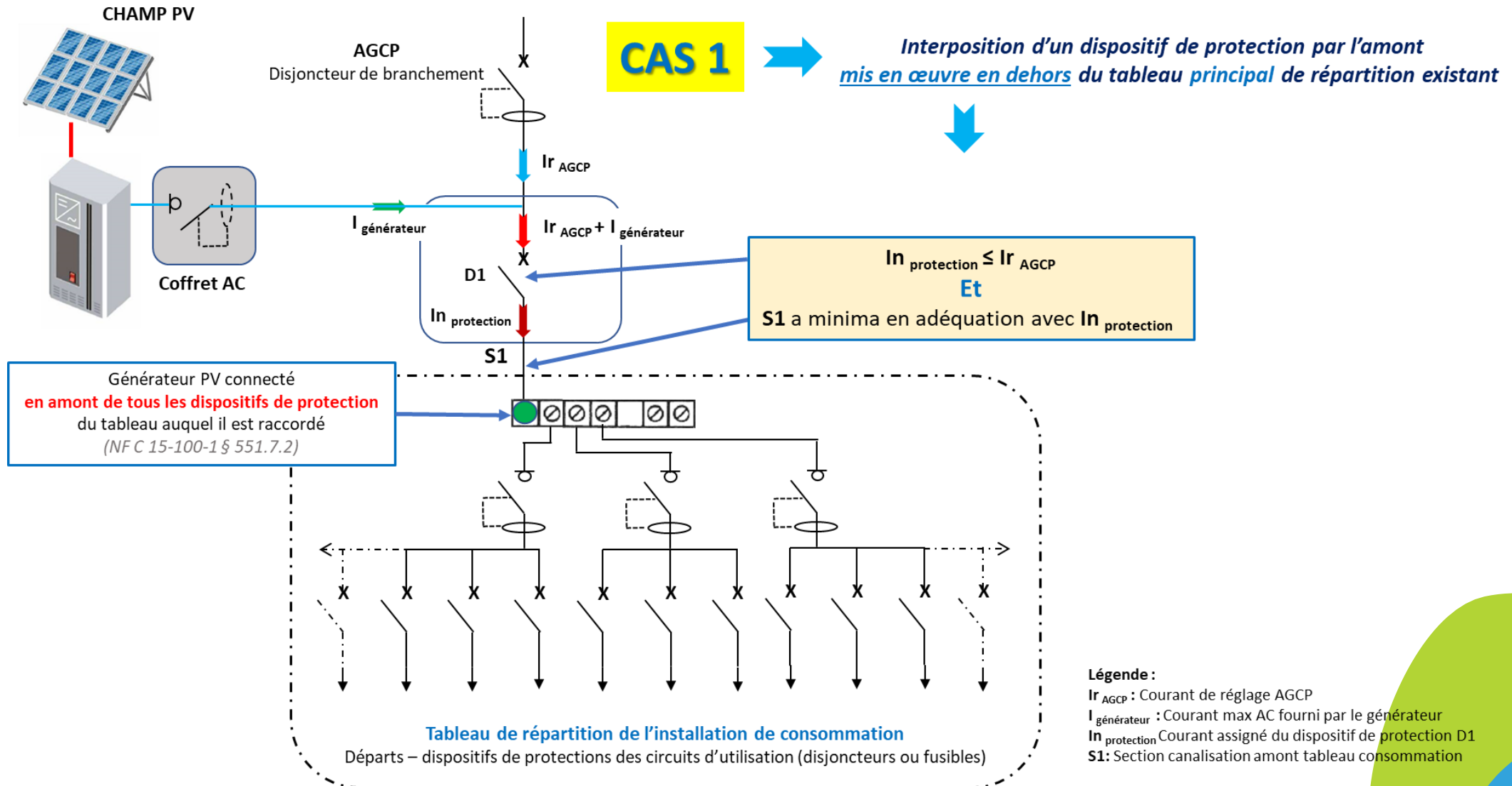
I_z : est le courant admissible des conducteurs du CIRCUIT TERMINAL ;
 I_n : est le courant assigné du dispositif de protection du CIRCUIT TERMINAL ;
 I_g : est le courant assigné de sortie du générateur d'énergie électrique ;

II. un générateur d'énergie électrique ne doit pas être connecté à un CIRCUIT TERMINAL par le moyen d'un socle de prise ou d'une fiche ; et

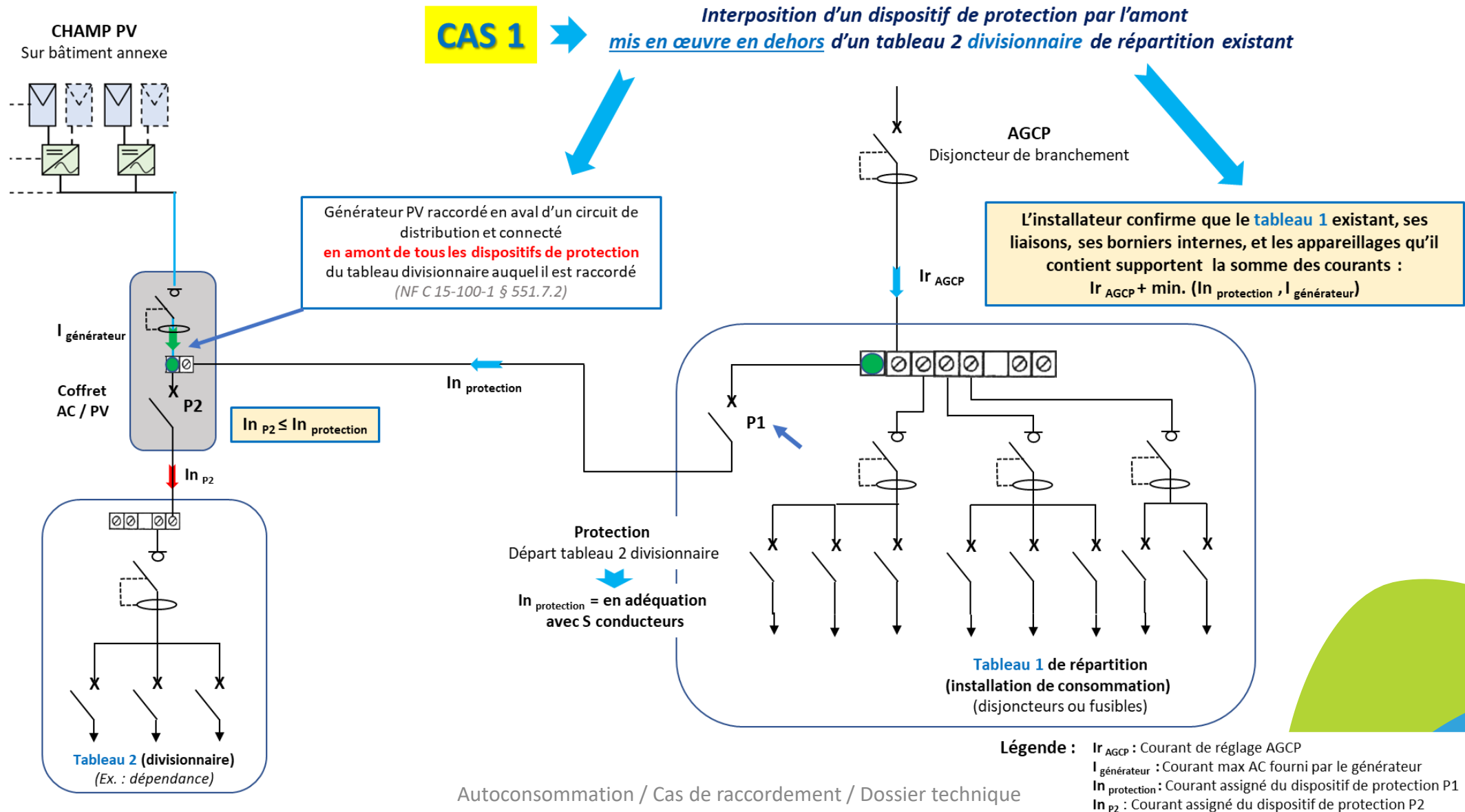
III. un DDR doit protéger le CIRCUIT TERMINAL à son origine, conformément au 411 ou au 415 ; et

IV. les conducteurs de phase et le neutre du CIRCUIT TERMINAL et du générateur d'énergie électrique ne doivent pas être connectés à la terre en aval du dispositif de protection du CIRCUIT TERMINAL.

2 - Configurations de raccordement :



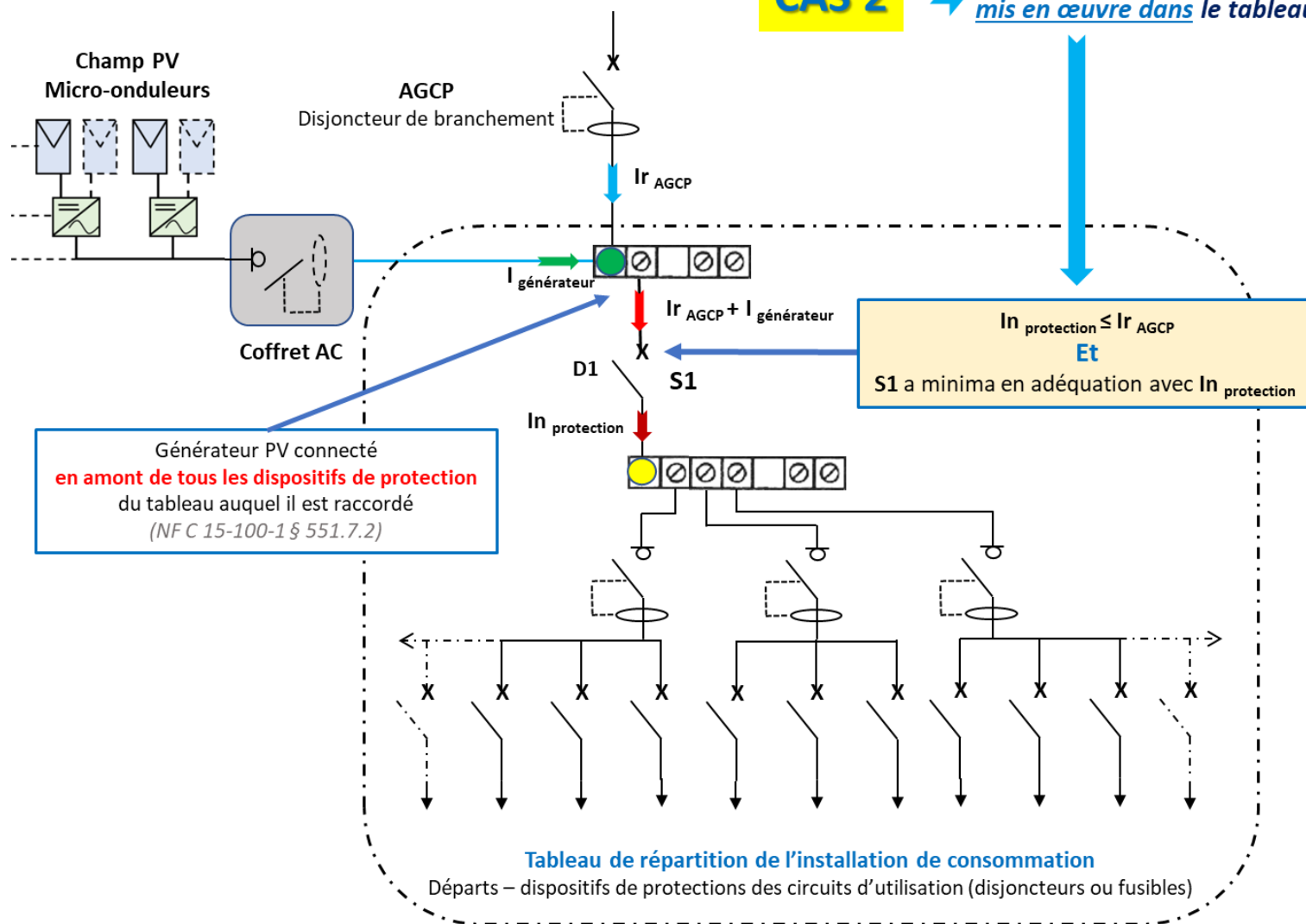
2 - Configurations de raccordement :



2 - Configurations de raccordement :

CAS 2

Interposition d'un dispositif de protection par l'amont
mis en œuvre dans le tableau principal de répartition existant



Légende :

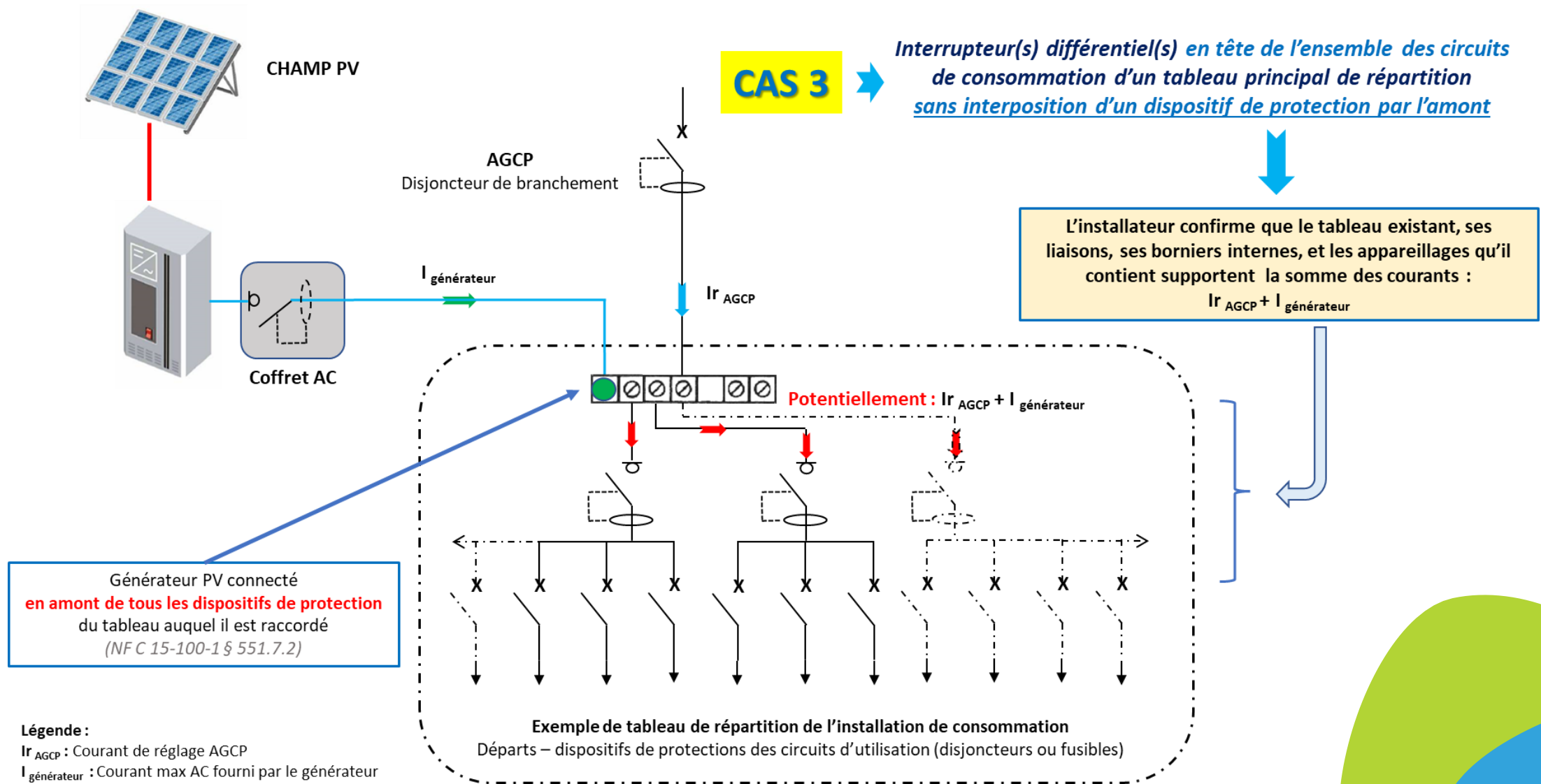
$I_{r_{AGCP}}$: Courant de réglage AGCP

$I_{générateur}$: Courant max AC fourni par le générateur

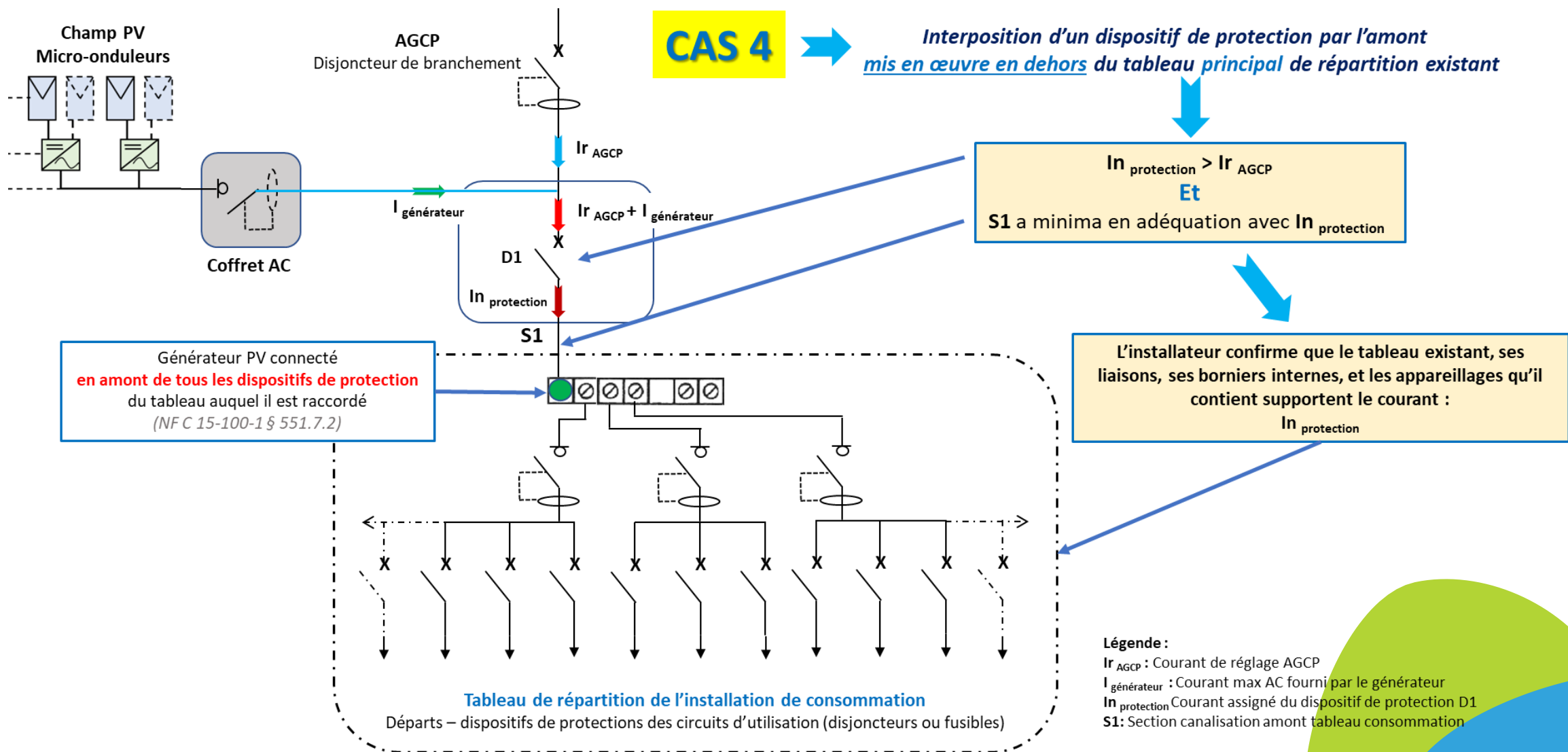
$I_{n_{protection}}$: Courant assigné du dispositif de protection D1

S1: Section canalisation amont tableau consommation

2 - Configurations de raccordement :



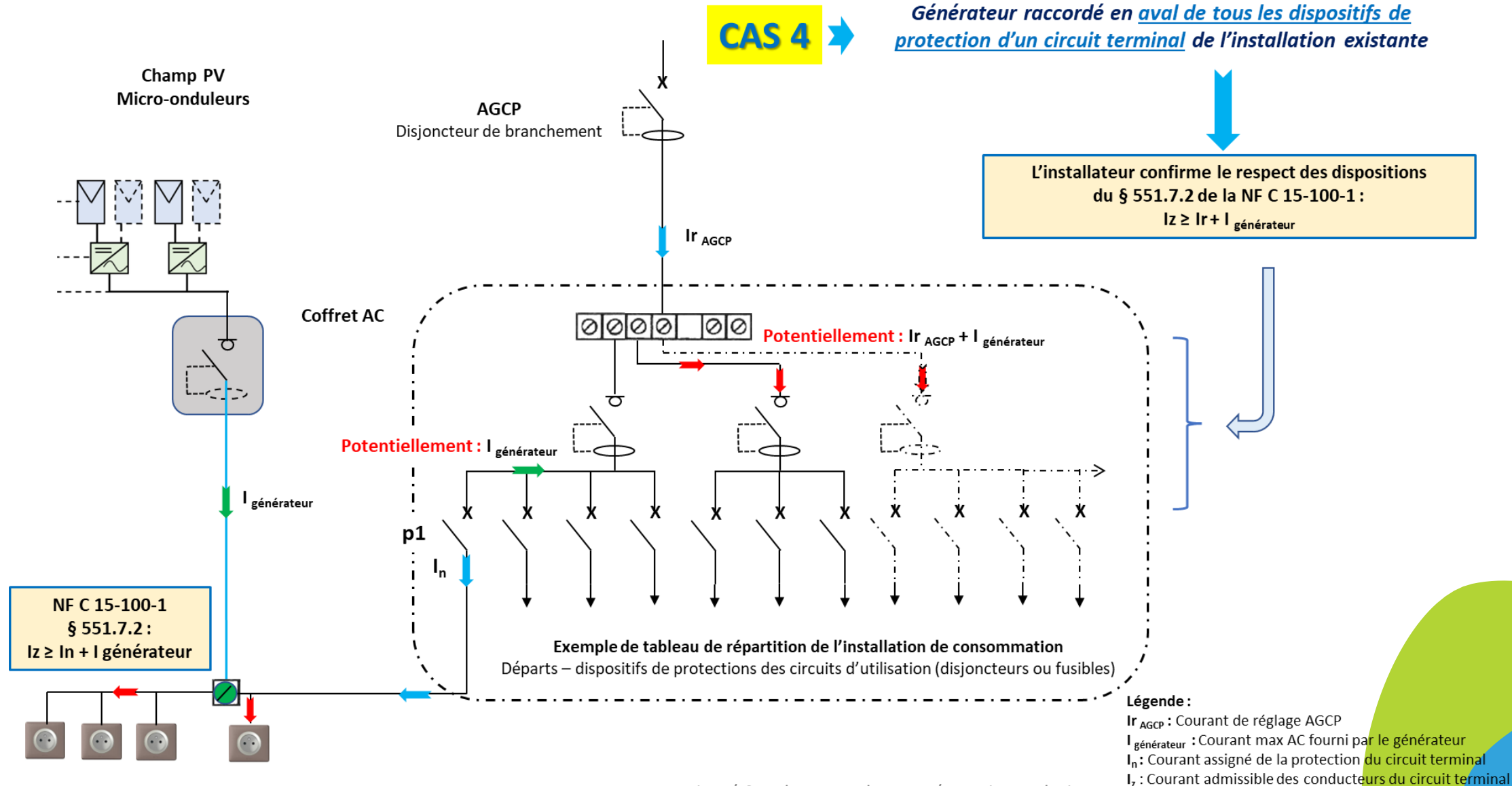
2 - Configurations de raccordement :



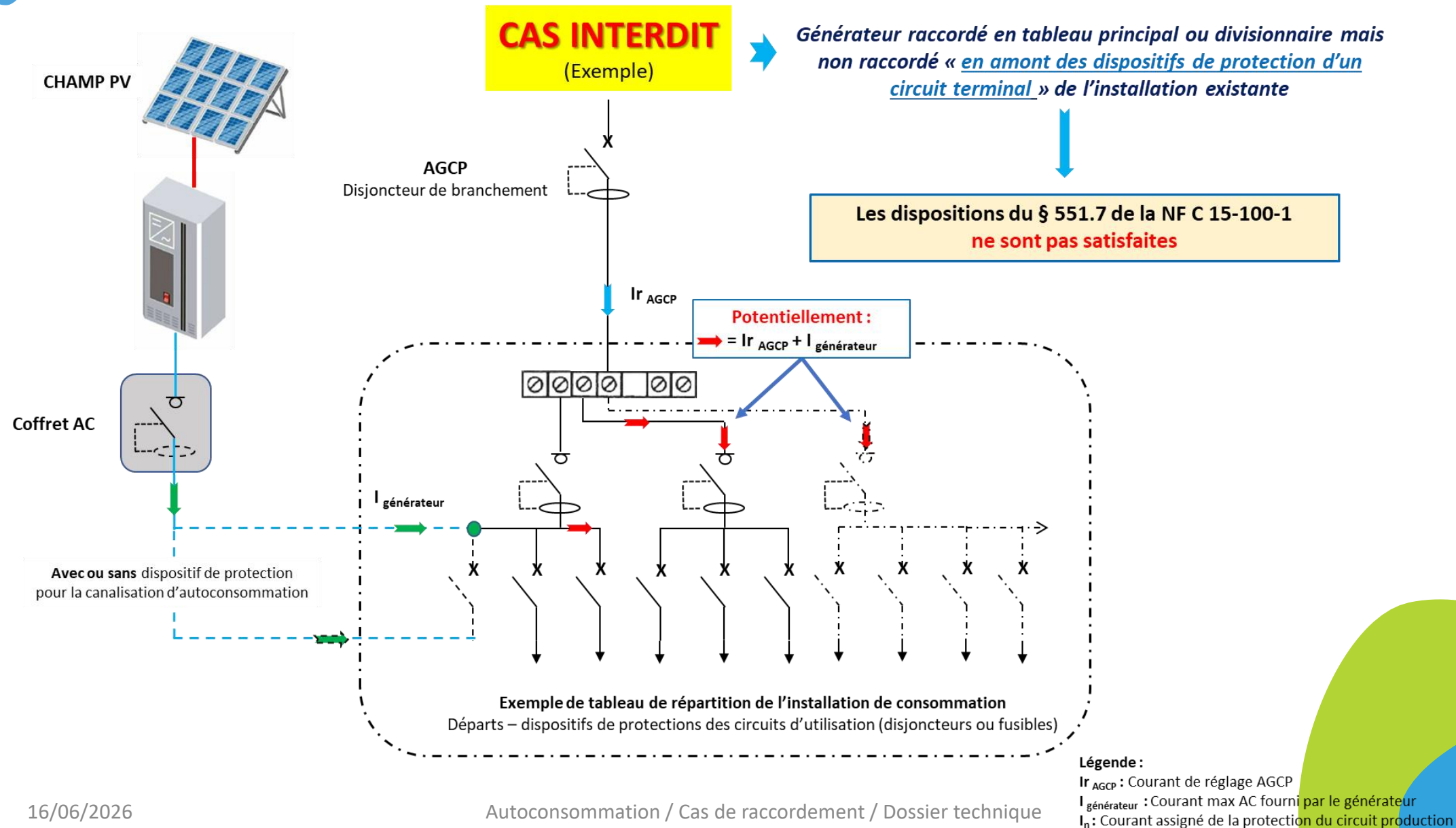
2 - Configurations de raccordement :

CAS 4

Générateur raccordé en aval de tous les dispositifs de protection d'un circuit terminal de l'installation existante



2 - Configurations de raccordement :



Pour résumer ...

Raccordement de l'installation de production à un tableau* : ☐ Principal ☐ Divisionnaire

Mise en œuvre réalisée selon l'un des cas suivants* :

☐ **Cas 1** : Interposition d'un dispositif de protection amont de l'installation de consommation existante, mis en œuvre **EN DEHORS** du tableau de consommation. ($I_{n\text{ protection}} \leq I_{r\text{ AGCP}}$).

☐ **Cas 2** : Interposition d'un dispositif de protection amont de l'installation de consommation existante, mis en œuvre **DANS** le tableau de consommation ($I_{n\text{ protection}} \leq I_{r\text{ AGCP}}$).

☐ **Cas 3** : **Sans interposition** d'un dispositif de protection complémentaire en amont de l'ensemble des circuits de consommation :

↳ le soussigné confirme que le tableau existant, ses liaisons, ses borniers internes, et les appareillages qu'il contient supportent les effets thermiques liés à une éventuelle surintensité conséquente à l'ajout du générateur ou l'éventuelle augmentation de courant liée à la présence du générateur, conformément au § 551.7 de la NF C 15-100-1 (à minima $I_r + I_{\text{générateur}}$)

☐ **Cas 4** :

Autres cas de raccordement :

↳ fournir un schéma électrique détaillant le raccordement et renseigner obligatoirement la partie 2 du DT SC 144 E.

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES DOSSIERS TECHNIQUES

Générateur/Source raccordé au réseau public de distribution par l'installation de consommation (*)

Pour quelles installations ?

- Pour toute installation dont la date de permis de construire / date préalable de travaux / date de signature du marché / date d'accusé de réception de commande est > 01/09/2025

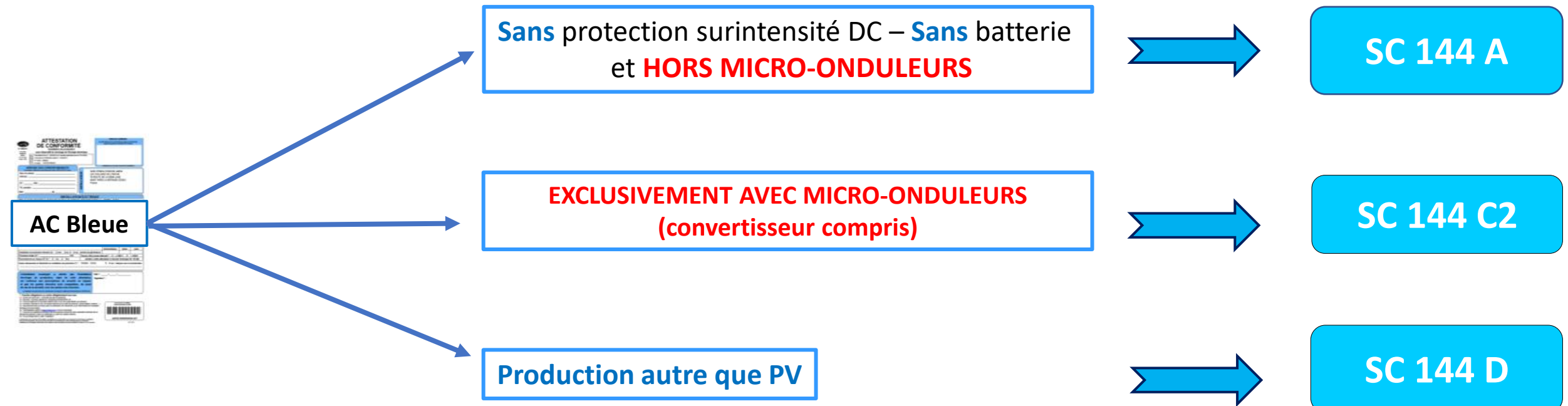
(*)

- tout dossier déposé pour une installation de production raccordée en autoconsommation ;
- en présence de toute source (ex : batterie de véhicule électrique) alimentant l'installation de consommation en totalité ou en partie

3. L'autoconsommation : impacts sur les dossiers techniques / les gabarits existants

- En fonction des configurations PV, quel DT pour l'AC Bleue !

Installation de production **SANS** stockage par batterie

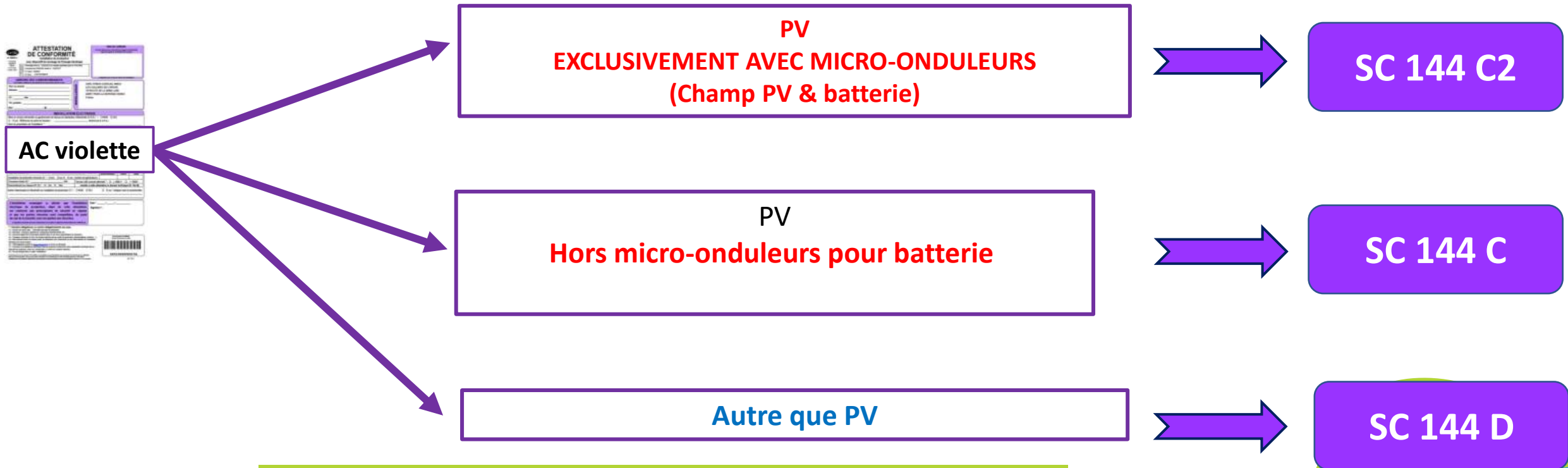


Dernières versions à télécharger sur notre site internet :
<https://www.consuel.com/dossiers-techniques/>

3. L'autoconsommation : impacts sur les dossiers techniques / les gabarits existants

- En fonction des configurations PV, quel DT pour l'AC Violette !

Installation de production **AVEC** stockage par batterie



Dernières versions à télécharger sur notre site internet :
<https://www.consuel.com/dossiers-techniques/>

NOUVELLES DISPOSITIONS DOSSIERS TECHNIQUES / GABARITS

Générateur/Source raccordé au réseau public de distribution par l'installation de consommation

Type de CAS sur site	Version de dossier technique utilisé pour votre gabarit	IMPACT GABARIT ?	Solution gabarit au 01/09/2025	Nouveaux dossiers techniques au 01/09/2025 (En lien avec la date de signature des chantiers)
CAS 1	SC 144A_4	NON	AUCUN CHANGEMENT - > Déclarer « CAS 1 » dans « monespaceconsuel »	SC 144A_5
	SC 144C_4			SC 144C_5
	SC 144C2_1			SC 144C2_2
CAS 2 <i>Attention à l'installation de consommation!</i>	SC 144A_4	NON	AUCUN CHANGEMENT - > Déclarer « CAS 2 » dans « monespaceconsuel »	SC 144A_5
	SC 144C_4			SC144C_5
	SC 144C2_1			SC144C2_2

NOUVELLES DISPOSITIONS DOSSIERS TECHNIQUES / GABARITS

Générateur/Source raccordé au réseau public de distribution par l'installation de consommation

Type de CAS sur site	Version de dossier technique utilisé pour votre gabarit	IMPACT GABARIT ?	Solution gabarit au 01/09/2025	Nouveaux dossiers techniques au 01/09/2025 (En lien avec la date de signature des chantiers)
CAS 3 <i>Attention à l'installation de consommation!</i>	SC 144A_4	OUI <i>Attention à l'installation de consommation!</i>	SC 144A_4 + SC 144E_1	SC144A_5
	SC 144C_4		SC 144C_4 + SC 144E_1	SC144C_5
	SC 144C2_1		SC 144C2_1 + SC 144E_1	SC144C2_2
CAS 4 <i>Attention à l'installation de consommation!</i>	SC 144A_4	OUI <i>Attention à l'installation de consommation!</i>	SC 144A_4 + SC 144E_1	SC 144A_5 + SC 144E_1
	SC 144C_4		SC 144C_4 + SC 144E_1	SC 144C_5 + SC 144E_1
	SC 144C2_1		SC 144C2_1 + SC 144E_1	SC 144C2_2 + SC 144E_1

4- Evolutions dans monespaceconsuel

Besoin de préciser dans monespaceconsuel des infos complémentaires à compter du 01/09/2025

- Le référentiel applicable : si nouvelle série de normes NF C 15-100
→ **Nouvelles dispositions applicables.**
- Le type de raccordement de l'installation de production à l'installation de consommation : cas 1, cas 2,...
- Joindre le SC 144 E si besoin.



monespaceconsuel



www.consuel.com